Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 58 (1985)

Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un peuple de locataires

Dans notre pays, 30% à peine des appartements sont habités par leurs propriétaires; à l'inverse, la proportion des appartements loués est en Suisse beaucoup plus forte que dans les autres pays occidentaux.
Comment transformer un peuple de locataires en un peuple de propriétaires et, dans l'opération, réaliser en capital la plus-value foncière latente? Tout donne à croire que c'est bien la question que se sont posée certains milieux politiques et immobiliers, pour lesquels le droit à la propriété passe bien avant le droit au logement (du strict point de vue juridique, seul le droit à la propriété est garanti par la Constitution fédérale). La réponse est double: premièrement construire plus de logements en propriété par étage (même s'ils sont trop chers et ne trouvent pas d'acquéreur), deuxièmement mettre en vente de nombreux logements actuellement encore sous le régime de la location. Mais les Helvètes veulent-ils vraiment devenir un peuple de propriétaires?
On connaît l'émotion et le sentiment d'insécurité suscités dans la population par l'accroissement rapide des congés-ventes; les codes d'honneur qu'ont adoptés certaines chambres immobilières cantonales sont de peu d'efficacité pour calmer les angoisses des locataires. On comprend dès lors qu'ait abouti la dernière née des initiatives pour la protection des locataires, qui sera soumise à la votation populaire en 1986 ou 1987.
Il faut, selon nous, déplorer ce divorce entre les vœux légitimes des locataires à pouvoir habiter paisiblement et les intérêts de certains milieux immobiliers. En effet, dans le domaine du logement, il y a encore beaucoup à faire: résorber mieux la pénurie en mettant sur le marché des logements d'un loyer accessible plutôt que des quatre pièces en propriété par étage d'un prix de vente de 500000 fr. ou plus; il faut aussi améliorer la qualité du logement et de son environnement, en dépassant la standardisation des logements types, des logements passe-partout; bref, il y a du pain sur la planche, et le climat actuel n'est pas le plus favorable pour trouver et réaliser des solutions nouvelles.
Par contre, cette situation donne aux coopératives d'habitation de bonnes possibilités de développement; on ne dira jamais assez que la solution coopérative est la seule alternative au dilemme «locataire ou propriétaire»: en effet, les coopérateurs sont à la fois propriétaires et locataires. Aux coopératives de saisir le moment opportun et d'œuvrer, sur le plan quantitatif, en construisant davantage, et, sur le plan qualitatif, en améliorant encore la participation des coopérateurs à la gestion et à l'animation de leurs sociétés.

Pierre-Etienne Monot.

Sommaire

Union suisse pour l'amélioration du logement Message sur l'état de l'Union, de Otto Nauer et Fritz Nigg	3
La nature en milieu urbain, par Renée Hermenjat	4
Actualité du logement: les écolos contre le logement?	11
Bâtiment et conjoncture: les joies et les vicissitudes de la construction	11
Chronique de l'énergie: l'économie et le gaspillage	13
L'EPFL informe: — Terrains instables en Suisse: l'EPFL propose — Bâtiments floqués à l'amiante: quelles solutions?	15
Congrès et expositions: Démarches concrètes suite à la catastrophe d'Uster	17
Bibliographie: — «Logement, lieu d'habitation et loyer», une publication de l'Office fédéral du logement — «Agriculture», de Pierre Moor, Presses polytechniques romandes	19
Renseignements techniques et commerciaux	19

Photo couverture:
En milieu urbain, quelle place pour la nature?
Voir l'article en page 4.

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Edition
section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue Clos-de-Bulle 8, 1004 Lausanne.

Bureau de la section romande
Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction
Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, enseignant à l'EAUG,
ruelle du Lapin-Vert 1, 1005 Lausanne,
tél. (021) 22 51 49.

Comité de rédaction
Président: B. Vouga.
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, P. Gilliand.

Administration et publicité
Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622-9, tél. 021/20 41 41

Diffusion
La revue *HABITATION* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnement
Suisse: Fr. 29.— par an. Etranger: Fr. 42.—.
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.
Chèques postaux 10-6622-9.